

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1935

présenté par

M. Le Fur, M. Cinieri, M. Cordier, M. Nury, M. Viry, M. Vermorel-Marques, M. Dive,
Mme Dalloz, Mme Anthoine et M. Breton

ARTICLE 1ER E

À la seconde phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« biodiversité »

insérer les mots :

« et des paysages diurnes et nocturnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à intégrer la référence aux paysages diurnes et nocturnes définis à l'article L. 110-1 du code de l'environnement.